

LE CLAIRON.

Publié tous les Samedis par la COMPAGNIE D'IMPRIMERIE et de PUBLICATION, (Limitée), De la Paroisse St. Landry, Opelousas.

Le Samedi, 4 Avril, 1891.

LES JURYS ET LA JUSTICE.

Depuis le drame de la Nouvelle-Orléans, si facile à expliquer sinon à justifier, la presse entière de la Louisiane s'occupe de justice criminelle, de lois criminelles, de peine capitale, de jurés et de jurys surtout.

Car le jury, en matière criminelle, est tout, ou à peu près. Certes, la presse a raison.

C'est son droit, plus que son droit, son devoir.

Mais pendant combien de temps la presse s'occupera-t-elle de cette importante question?

On sait qu'elle est volage, aimant à sauter d'un sujet à l'autre.

Disons même que si, d'un côté, elle n'est pas la première à prévoir les choses, elle n'est point, d'un autre côté, la dernière à les oublier.

Effleurer légèrement et passagèrement tout, sans approfondir et creuser, voilà son rôle, tout au moins le rôle qu'elle s'est donné.

Quoiqu'il en soit, pour le quart d'heure, elle est unanime sur ces deux points : Sérieuse composition des jurys, et majorité au lieu d'unanimité—nécessaire pour le verdict.

Car cette unanimité, présentement nécessaire pour la condamnation ou l'acquiescement, pour la culpabilité ou la non-culpabilité, est désormais jugée, trouvée mauvaise par expérience, donnant des résultats mauvais, rendant souvent la justice très difficile, impuissante ou fautive.

Et vous savez que dans une population mixte comme la nôtre, composée de tant d'éléments divers où toutes les individualités ne sont assurément pas bonnes, la justice est absolument nécessaire.

Il faut que chacun respecte la loi. Il faut que chacun respecte les gens. Il faut que chacun respecte la propriété et la famille.

Il faut que chacun connaisse bien la valeur du tien et du mien. Il ne faut ni délits, ni offenses, ni crimes dans une société civilisée, tout au moins impunis.

Et la loi doit empêcher le mal, comme aussi punir celui qui prévient, que celui-là soit riche, soit pauvre, soit natif ou soit étranger.

Autrement, quel chaos, quelle confusion et quel peuple ? Serait-ce encore un peuple ?

Et si vous parlez de démocratie au milieu de tout cela; où serait votre démocratie, où ne peut point, du reste, exister sans ordre, sans lois respectées, sans justice rendue, c'est-à-dire sans protection assurée et sans liberté sage-

ment réglée ? La liberté qui n'est point réglée, permettant ceci et défendant cela, c'est de la licence. Et la licence, c'est le privilège de tout faire, le mal surtout.

Mais pour que le but présentement désiré par la presse de la Louisiane soit atteint, ne faut-il pas une modification dans la législation actuelle ?

Et quand se réunira le corps législatif ?

Voudra-t-il opérer les réformes voulues ?

Sans doute, sans doute. Car la question est urgente. Elle touche à la vie du pays lui-même, à son salut et à son honneur.

Si une Législature n'a guère le droit de passer quarante jours—autant que Noé dans l'arche des animaux—à discuter la charte et les choses d'une immoralité qui se nomme la Loterie de la Louisiane, elle a le devoir impérieux de faire de bonnes lois et d'indispensables réformes pour le bien de son pays.

USINES ET LOTERIE.

Dans l'un de ces petits pamphlets, soit anglais, soit français, imprimés tantôt sur papier blanc et tantôt sur papier rose, publiés sous les "auspices" de la Ligue Progressive de la Louisiane, nous avons vu la Loterie envoier des braves gens de la Louisiane et aux électeurs dont elle recherche l'estime et les...votes, nous lisons—série No. 9—cette petite phrase finale, qui est le *in cano venenum* du factum :

"Un grand chef anti de la paroisse Ste. Marie a dit récemment que la raffinerie de sucre Caffrey, qui vient d'être construite dans cette paroisse, avec l'argent de la Loterie, était un présent de Dieu aux pauvres de l'endroit."

Nous ne savons quel grand chef a dit cela, s'il l'a dit comme cela, voir même s'il l'a jamais dit.

Pouvait-il bien comparer la Loterie à un Dieu ? Et sommes-nous aux temps égyptiens, alors qu'on faisait des dieux avec des crocodiles et autres bêtes malaisantes ?

Certes, nous n'avons jamais pris la Loterie pour une imbécille, ni pour imbéciles les représentants et les sénateurs qui ont créé la Loterie.

C'est le peuple que nous avons pris pour tel, ou pour une dupe, et qui, malheureusement, le sera trop longtemps encore, s'il cesse jamais de l'être.

Mais ce n'est assurément pas la

Loterie de la Louisiane—une industrie à part et particulière—qui a eu l'idée des "usines centrales" pour la Louisiane, et qui y a vu, après la désorganisation du travail noir ici, le salut de l'industrie sucrière et même son développement par une culture plus étendue et plus générale de la canne à sucre—culture à laquelle pourraient désormais prendre part les petits propriétaires et les fermiers de la culture variée.

Le "Louisianais" et le "Meschacébé," il y a trente ans et plus, ont défendu cette cause et soutenu cette thèse. Ils l'ont développé dans tous les sens. Ils en ont montré les avantages, l'utilité et la nécessité.

Il a fallu trente ans au moins pour que la cause fut comprise et gagnée.

Et maintenant, qu'y a-t-il d'extraordinaire ce que la Loterie de la Louisiane, très pratique en fait de finances, ayant des capitaux à placer et à multiplier, sentant du reste qu'elle va mourir très prochainement, exploite "l'usine centrale et la Raffinerie Louisiana," c'est-à-dire le travail de la plantation et de la ferme, comme elle a pu, pendant vingt-cinq ans, exploiter la passion du jeu et la chimère des joueurs ?

Il y a, certes, de l'argent à faire dans "l'Usine centrale,"—laquelle usine est une nécessité économique, une excellente chose, un grand bien, répétons-nous, pour les petits propriétaires, pour les petits cultivateurs, pour les fermiers et pour le peuple entier.

Mais n'oublions pas que la meilleure chose du monde peut quelquefois devenir mauvaise, et que le capital, exploitant le travail, s'érigent en trust et en monopole, est tout absolument funeste au peuple.

D'abord, le capital n'a point d'entrailles.

Il est dur et sans pitié. Il est usurier de nature. La législation seule peut l'empêcher d'être un Shylock, comme aussi l'association des travailleurs et des producteurs.

Et encore ! Car il est malin comme le diable, le capital.

Facile d'abord, souriant et alléchant, il sait comment on enveloppe sa victime et comment on la tue. Doux au début, il est brutal au dernier acte. Demandez à tous les déposés.

Aussi se pourrait-il bien que "l'Usine centrale," alléchant au début, généreuse et juste, payant convenablement le cultivateur et le producteur de la canne, se départit peu à peu de sa justice, profitât de son monopole, et devint moins que généreuse dans ses relations avec le fermier et ses produits.

Ce ne serait ni nouveau ni étonnant. Semblable chose arrive quand la concurrence n'existe pas. Un seul moulin à blé, à riz, à coton ou à sucre dans un canton, moud pour le pays qu'il veut. Il faut subir sa loi.

C'est pourquoi, dans cette question "d'Usine centrale," nous aimerions à voir les propriétaires, les agriculteurs et les intéressés, petits et grands, planteurs et fermiers, s'entendre, s'associer, faire de la co-opération, se passer de l'argent de la Loterie, "ce présent de Dieu aux pauvres de l'endroit," comme dit la Série No. 9 des petits pamphlets de la Ligue Progressive.

EST-CE DE LA JUSTICE ?

Est-ce de la justice ? Nous ne nous chargeons pas de le dire, et nous laissons à chacun le droit d'apprécier.

Mais la chose s'est passée il n'y a pas très longtemps, dans une ville assez importante et dans un pays qui n'est pas le nôtre.

Cette ville, bien que civilisée, était corrompue.

La corruption, comme chacun sait, fait partie de la civilisation, et la civilisation n'existe point sans loteries, sans maisons de jeu et sans maisons de mauvaises mœurs.

Quoiqu'il en soit, la justice ne se rendait plus dans cette ville, malgré les lois et malgré les juges.

Avec de l'or, avec de l'argent, on évitait le châtiement et l'on pouvait commettre impunément tout méfait.

Les courtiers en faux témoignages procuraient des faux témoins à volonté. Les pires individus composaient les jurys.

Les honnêtes gens, faibles ou timorés, se soustrayaient aux devoirs et à la responsabilité du juré.

C'était facile, paraît-il, en déclarant qu'on était opposé à la peine de mort, ou bien qu'on avait "formé son opinion" dans le cas.

Et vous comprenez bien, avec tout cela, dans la loi était devenue une plaisanterie dans cette ville, que la justice n'y était plus qu'une farce, et que le délit, le méfait et le crime y gagnaient du terrain tous les jours et y faisaient triompher leurs mœurs abominables et révoltantes.

Nous ne disons pas que la presse en fut heureuse.

Mais la presse aime les nouvelles, les émotions, les sensations, les drames, ce qui excite, irrite, emporte, transporte et... paie.

Pourtant, voyant la loi foulée aux pieds, la justice violée, le crime impunit et croissant, la corruption augmentant, la société menacée dans ses principes et par sa base, le peuple honnête s'indigna et se révolta.

On venait d'acquiescer, contre toute

prévision, malgré preuves et témoignages, des accusés qui avaient commis un abominable meurtre. Et le doute n'était guère possible. Il n'était point permis d'innocenter. Les faits étaient aussi monstrueux que certains. Malgré les faux témoignages et les faux témoins, l'évidence existait. Et notez que le crime commis était d'une nature telle, que son impunité était comme un encouragement à tout crime, comme l'autorisation formelle de ne plus se gêner, de tout faire, et même de s'associer pour tout faire.

Aussi la colère du peuple honnête déborda.

Et l'on pensait—car c'était au pays de la pensée—les individus suivants : Les accusés qui avaient été acquittés par le jury.

Deux des principaux membres du jury, entre autres le président.

Deux faux témoins, qui avaient le faux témoignage comme métier.

Un courtier en faux témoignage, qui avait joué un rôle important dans l'affaire.

Un avocat dans le genre de ceux qui se figurent que tous les moyens sont bons pour soustraire un criminel au châtiement mérité et à la peine encourue.

Enfin, deux honnêtes citoyens sans doute, mais qui avaient refusé de faire leur devoir et d'être membres du jury en se déclarant opposés à la peine de mort.

Ce fut terrible assurément.

Et nous ne nous chargeons point de dire ce que ce fut juste.

Car nous sommes pour la justice régulière, calme, sans violence et toujours légale.

Mais il paraît que, dans la ville où ce terrible drame eut lieu, la justice est maintenant rendue, la loi respectée, la vie des citoyens protégée, l'ordre matériel et moral rétabli.

Et les honnêtes gens, qui ne sont plus ni indifférents ni flegmatiques, y exercent la fonction de juré avec intelligence, conscience et dévouement.

LE PELICAN.

Le pélican n'est pas plus un oiseau de la Louisiane que du Pérou, et on le trouve ailleurs encore.

Mais la Louisiane l'a pris pour emblème et l'a mis sur son drapeau d'Etat.

Ainsi, l'on dit de la Louisiane : "L'Etat du Pélican." Ce qui veut encore mieux que de dire : "L'Etat de la Loterie."

Car s'il est admis que le pélican donne ses entrailles et son cœur à ronger à ses petits, pour qu'ils se nourrissent convenablement, c'est assurément tout le contraire avec la Loterie, qui, elle, ronge bel et bien le cœur et les entrailles de la Louisiane, et s'en engraisse impitoyablement.

Si le pélican a une grande poche dans laquelle il met sa pêche et son poisson, la Loterie, moins paternelle que l'oiseau, est une grande poche qui reçoit la pêche et le poisson du pays pour elle-même.

La Loterie ne pêche point pour ses enfants.

Elle ne s'occupe pas des flanes pour eux.

Mais ce n'est point de cela que nous voulons parler pour le moment, et nous n'avons en vue, pour le quart d'heure, que le pélican lui-même.

Car si Buffon, le naturaliste français qui n'a jamais montré ses manchettes d'artiste aux tigres du Bengale, a pu partager et propager l'erreur populaire et légendaire d'un pélican qui se suicide pour nourrir ses petits, nous sommes souvent demandé pourquoi la Louisiane avait choisi le pélican pour emblème.

La canne à sucre, le coton, le maïs superbe, la grappe de riz, un beau chêne vert des Opelousas, un grand pacanier, un orange qui emboute, un lilas qui parfume, tout cela, ce nous semble, et comme était louisianais, aurait bien mieux convenu comme emblème, comme symbole ou comme signe pour la Louisiane de l'agriculture et de la végétation.

Parce que nous avons des caïmans en Louisiane, aurait-il été convenable de choisir le caïman ?

Outre que le pélican n'a pas et ne peut pas avoir le grand cœur qu'on lui prête, et dont il mourrait certainement, nous n'admirons point son goitre monstrueux comme un signe évident de beauté. Cette énorme poche ne nous semble aucunement gracieuse. Puis, c'est l'oiseau des longues simonnelles, des meurs ruinantes et des "déjections colossales," comme dit Emile Carrey.

Les colossales déjections n'ont rien de bien poétique.

Tant qu'à prendre un oiseau, on pouvait trouver mieux.

La Louisiane d'Audubon, comme vous le savez, a des oiseaux moins lourds, moins somnolents, plus vivants, échantant mieux, de plus de gracieuse façon et de moins aquatiques et plus aériens que le pélican, qui n'est après tout qu'un oiseau à guano et dont la chair ne vaut rien.

Pour nous, le véritable oiseau de la Louisiane, celui qui ne vit point dans l'eau et dans la boue, mais bien d'air et de soleil, et qui jette des notes si franches et si gaies autour de nos maisons, au printemps, comme à cette heure, c'est l'oiseau-moqueur.

L'éclatant cardinal nous plaît aussi. Et le papa doré n'est-il pas délicieux ?

Prendrions-nous aussi pour vilaine la poêle de prairie de St. Landry et d'Acadie ?

Mais puisqu'on nous a donné le pélican, nullement malaisants après tout, garçons-le.

Croyons même qu'il nourrit ses petits avec ses entrailles.

Mais ne gardons pas la Loterie, qui est certainement malaisante, elle

DISCOURS

De M. Chas. Parlange, à la Convention Démocratique Anti-Loterie, Baton Rouge, 8 Aout 1890.

M. le juge E. D. White fait la motion que l'hon. Charles Parlange s'adresse à la Convention en français.

La motion est adoptée par un vote unanime.

M. le Président présente à la Convention l'hon. CHARLES PARLANGE qui fait le discours suivant :

M. le Président et Messieurs les Membres de la Convention.—Bien que le français soit ma langue maternelle et ait été la seule langue que j'aie parlée dans mon enfance, je n'ai pas eu souvent l'occasion de m'en servir en public; et je ne m'attendais nullement à cette demande flatteuse de la Convention que je m'adresse à elle en français. Mais heureusement il n'est pas nécessaire de s'être préparé pour dire ici avec vous que de toutes les parties de l'Etat, de près et de loin, nous sommes venus nous réunir en ce lieu comme les représentants des Démocrates blancs de l'Etat qui sont résolus à ne pas permettre que la Louisiane soit vendue à une maison de jeu de la vie présente.

Nous ne sommes pas venus ici pour nous soustraire à un criminel au châtiement mérité et à la peine encourue.

Enfin, deux honnêtes citoyens sans doute, mais qui avaient refusé de faire leur devoir et d'être membres du jury en se déclarant opposés à la peine de mort.

Ce fut terrible assurément.

Et nous ne nous chargeons point de dire ce que ce fut juste.

Car nous sommes pour la justice régulière, calme, sans violence et toujours légale.

Mais il paraît que, dans la ville où ce terrible drame eut lieu, la justice est maintenant rendue, la loi respectée, la vie des citoyens protégée, l'ordre matériel et moral rétabli.

Et les honnêtes gens, qui ne sont plus ni indifférents ni flegmatiques, y exercent la fonction de juré avec intelligence, conscience et dévouement.

LA TUTTE COLOSSALE

dans laquelle nous sommes engagés, nous ne combattons pas pour nous seuls; nous nous battons pour le bien de notre pays et de nos enfants.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

Vous ne pouvez pas nous laisser aller à la débauche, à la luxure, à la prodigalité et à la ruine de notre pays.

tion précédente des journaux occupés aujourd'hui à proclamer au monde l'abjecte misère de la Louisiane et sa décadence irrémédiable. Nous savons que demain nous la montrera recouverte de vêtements de la prospérité et que nous approchons du jour dont le soleil brillera sur des richesses de notre Louisiane plus grandes que celles qu'elle a connues jusqu'ici.

Jamais depuis la guerre, les finances de notre Etat n'ont été dans des conditions aussi prospères qu'aujourd'hui. Cela est trop clair pour exiger une démonstration étendue. En 1879, au lendemain des désastres de la période de "Reconstruction," pendant laquelle le crédit de notre Etat avait sombré, notre dette publique s'était élevée à des chiffres énormes, nos levées avaient disparu, et toutes nos institutions publiques étaient menacées d'annihilation complète; en 1879, avec un assésment de 177 millions et un revenu n'excédant qu'un million, le noble et brave peuple de la Louisiane balaya la Constitution radicale de 1868 et créa sa présente loi organique. Aujourd'hui, le chiffre de la fortune publique s'est élevé à 326 millions avec un revenu de plus de deux millions de dollars; la population s'est accrue de plus de 250,000 âmes; la somme totale produite par ses récoltes montre une augmentation très considérable; le nombre de milles de chemins de fer est près de trois fois ce qu'il était en 1879; et les produits industriels de notre Etat s'élevèrent à plusieurs millions de dollars annuellement. Si la Louisiane a grandi et prospéré d'une façon si merveilleuse pendant ces dernières dix années; si, n'ayant plus que des restes de sa fortune à peu près détruite, elle a pu faire de tels progrès, quel est l'homme intelligent qui pourrait sans impatience entendre dire que la Louisiane d'aujourd'hui n'est plus capable de maintenir son gouvernement qu'en participant aux profits d'un établissement de jeu. Jetez les yeux sur les autres Etats de l'Union, dont plusieurs sont moins prospères que la Louisiane et dont pas un seul n'a reçu davantage de la Providence. Leurs gouvernements fonctionnent sans laide et la souillure de l'argent gagné au jeu. Proclamons-nous que la Louisiane est inférieure ?

ET QUE DIRONS-NOUS DE NOS LEVEES ? Ne revêlant aucun moyen pour arriver à son but, la Loterie s'est servie comme d'une occasion favorable, du terrible malheur de nos concitoyens des paroisses d'Alluvion—pour lesquels les levées sont les seules barrières qui les défendent de la destruction de tout ce qu'ils possèdent—afin de créer dans leurs esprits la crainte que l'Etat se trouverait dans l'impossibilité de protéger leurs terres. Qu'avait fait la Loterie pendant les inondations précédentes ? Ob était-elle en 1874, en 1882, en 1884 quand ma paroisse de la Pointe-Coupee disparut sous les eaux ? Que fit pour nous la Loterie pendant ces années de souffrances et de détresse, quand le gouvernement fédéral et notre Etat et la sympathie active de milliers de personnes relativement pauvres, vinrent à notre secours ? Ce que je possède est derrière des levées et je parle de choses que je connais. Nous n'avons pas besoin de l'argent de la Loterie pour nos levées. Croyez-moi; repoussons cet argent et la peste morale qu'il perpétuerait parmi nous. Ne tarissons pas la source de l'aide du gouvernement fédéral pour nos levées. Même à un point de vue de vil calcul, ne perdons pas pour ce que nous offre la Loterie les millions que nous pouvons attendre du Congrès. En vérité je me trompe beaucoup si nous pouvons obtenir les deux. On mon jugement est sans valeur; et il nous faudrait renoncer à l'espoir d'obtenir l'aide de la nation pour nos levées, si nous consentions à prolonger l'existence de cette corporation inique. Cela est sur tout vrai pour ceux qui sont assez sages pour demander votre appui en invoquant cette honnête raison qu'elle trouverait principalement sa proie en dehors de notre Etat et ne s'enrichirait qu'aux dépens de la nation. Au fait nous avons amplement les moyens de reconstruire les levées emportées par le fleuve et de fortifier celles qui ne sont pas assez fortes. Il n'est personne qui puisse se rappeler une ruée de notre fleuve égaré à celle de 1890; et cependant tous ceux qui ont accordé quelque attention à ce sujet savent que cette année le nombre de milles de crevasses a été moindre qu'à aucune des grandes crues précédentes.

IL N'EST PAS VRAI QUE L'OPPOSITION à la Loterie soit seulement une affaire de sentiment. Mais alors même qu'il en serait ainsi, ce deviendrait notre existence sans le sentiment ? La vie de la nation, l'existence de l'Etat, la société humaine et le cercle de famille ne seraient pas possibles sans le sentiment, et l'homme descendrait au niveau de la bête. Mais il y a bien des raisons positives de nous opposer toujours à la Loterie. Nous devons nous y opposer parce que c'est là une tentative de transformer notre gouvernement en une plutocratie secrète d'une demi-douzaine d'hommes dont on ne doit pas même les noms; et parce que leurs millions, accumulés dans un Etat où les grandes fortunes individuelles sont rares, les rendraient trop puissants et irrépressibles dans les affaires comme dans la politique de notre Etat. Ils feraient et déferaient les banques à volonté et contrôleraient suivant leur bon plaisir toutes les branches de notre commerce et de nos affaires. Il nous faut les combattre parce que nous sommes tous ceux qui ont la suprématie de la race blanche sur la race noire, dépendant la prospérité de la Louisiane et celle de tout le Sud; et nous savons que jamais aucun législateur ne voterait contre la Loterie; nous savons que les intérêts des familles riches de la Loterie doivent être considérés; nous savons que l'alternative d'abolir, chaque fois que l'alternative se présenterait pour elle, à sacrifier toutes considérations de race à sa position matérielle et à son avantage. Il nous faut nous y opposer parce qu'il nous serait possible de maintenir un bon gouvernement avec un aussi minuscule pouvoir économicur au milieu de nous; et il est bien certain que sans un bon gouvernement aucun peuple ne peut prospérer matériellement ni d'une manière durable. Nous devons nous y opposer parce que nous savons que si nous ne nous opposons pas, nous serons réduits à la merci des spéculateurs et des spéculations de la Loterie.

Mais nous savons que si nous ne nous opposons pas, nous serons réduits à la merci des spéculateurs et des spéculations de la Loterie.

Mais nous savons que si nous ne nous opposons pas, nous serons réduits à la merci des spéculateurs et des spéculations de la Loterie.

Mais nous savons que si nous ne nous opposons pas, nous serons réduits à la merci des spéculateurs et des spéculations de la Loterie.

Mais nous savons que si nous ne nous opposons pas, nous serons réduits à la merci des spéculateurs et des spéculations de la Loterie.

Mais nous savons que si nous ne nous opposons pas, nous serons réduits à la merci des spéculateurs et des spéculations de la Loterie.

Mais nous savons que si nous ne nous opposons pas, nous serons réduits à la merci des spéculateurs et des spé